

Demande de Prêt d'équipement



N° ALLOCATAIRE

Nom - Prénom		Situation professionnelle
Allocataire		
Conjoint		

Adresse CP

Téléphone VILLE

Courriel Nb enfants
à charge :

Cochez la nature de l'achat envisagé (1 seule coche possible) :

Sauf cas de dérogation (sortie de CHRS, de logement non décent avéré ou rendu non conforme, séparation récente, décès récent du conjoint, naissance multiple) dans la limite de 1000€ et dans la limite du prix forfaitaire par type d'article.

1 seul dossier par an et par famille



Equipement ménager (Classe A) ou mobilier	Forfait maximum	Cochez :
Appareil de cuisson (dont micro-ondes)	500€	
Lave-linge ou Lavante / séchante	450€	
Sèche-linge	400€	
Réfrigérateur simple	400€	
Réfrigérateur combiné	500€	
Congélateur simple	500€	
Forfait Chambre* (possibilité de cumuler : lit, matelas, sommier, meuble de rangement, bureau**)	800€	
Lave-vaisselle	500€	
Forfait Table & Chaises*	400€	

* mobilier neuf ou d'occasion (CAS du 21/03/2019)

**bureau de travail des enfants/adolescents de 3 à 20 ans (CAS du 21/03/2019)

☞ Avez-vous déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?

 Oui Non

☞ Si oui, avez-vous bénéficié d'un Plan de Redressement Personnel ?

 Oui Non

3230 Service gratuit
* prix appel

12 Rue du Clos
BP 80087
89021 AUXERRE CEDEX

Lorsque le prêt est accordé, son remboursement s'effectue mensuellement conformément au contrat signé avec la CAF de l'Yonne. Le montant du prêt est établi à partir du devis fourni. Il est égal à 100% du prix de l'article dans la limite du plafond correspondant.

Vous choisissez de rembourser en

mensualités (6 à 24 mois maximum)

ATTENTION :

- Il est indispensable de posséder l'accord écrit de la Caf avant d'effectuer l'achat.
- Les achats par correspondance ne sont pas autorisés.
- Les achats de mobilier de chambre d'occasion sont autorisés dans la mesure où ils sont effectués auprès de professionnels de l'occasion et que vous disposez d'une facture.
- Cette demande est valable 3 mois à compter de la notification d'accord.
- Le prêt est réglé directement au fournisseur

Un prêt peut être accordé si aucun autre prêt est en cours de remboursement*

*cumul possible avec un prêt à l'amélioration de l'habitat

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande ainsi que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A, le/...../.....

SIGNATURE ALLOCATAIRE

SIGNATURE CONJOINT

Merci de retourner par courrier ou par mail :
caf89-bp-afi@caf89.caf.fr
ce document dûment complété
et accompagné d'un **DEVIS**

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. 1554-1 du code de la sécurité sociale, Art. 441-1 du code pénal) ; l'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art.1583-3 du code de la sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la Caisse d'allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Directrice de la Caisse d'allocations familiales qui verse les prestations.